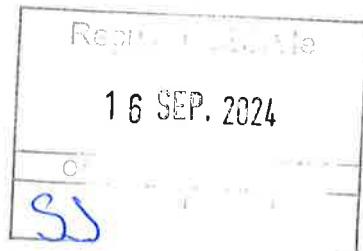


Gaël Beaud  
Rue de Plaisance 1  
1669 Albeuve



Service des constructions et  
de l'aménagement (SeCA)  
Rue des Chanoines 17  
1701 Fribourg

Albeuve, le 8 septembre 2024

### PSEM – projets de gravière La Chenauda à Albeuve – Les Planbus à Lessoc

Madame, Monsieur,

Suite à la mise en consultation et la soirée d'information du PSEM 2024, je tiens à vous faire part de mon **mécontentement** et de ma **désapprobation** concernant le maintien **du caractère prioritaire des sites gravières des Planbus à Lessoc et de la Chenauda à Albeuve** dans une révision qui se veut axée sur le souci de l'impact écologique à la mise en exploitation d'une gravière.

Remarques pour les deux sites :

- **Les poussières et les nuisances sonores transportées par le courant local « Ruchio »** pouvant engendrer des soucis sanitaires et du stress pour la population villageoise, pour les animaux de rente et pour les animaux sauvages.
- **La situation géographique du site de Planbus** dont l'accès est totalement à construire sur des terrains où des compensations écologiques ont été imposées lors du récent remaniement parcellaire (une aberrante contradiction), avec passage sur deux cours d'eau (Sarine et Torrent de Lessoc).
- Comment comprendre les notes 10 (Chenauda) et 20 (Planbus) pour le critère d'évaluation « proximité d'une zone de protection des eaux souterraines » alors que **les sites se trouvent sur une nappe phréatique** ? Les événements climatiques successifs de ces dernières années ont pourtant révélé **les futurs défis pour l'approvisionnement en eau potable** !
- Doit-on vraiment cautionner le bétonnage massif par **la destruction du cône de déjection de Lessoc, jusque-là préservé, qui lui vaut un caractère unique** ? Une atteinte au paysage par des chantiers qui dureraient à n'en pas douter plusieurs décennies semble absolument paradoxale en rapport avec le classement de la vallée de l'Intyamon à l'inventaire des paysages d'importance cantonale (PIC). Vallée de l'Intyamon déjà très impactée par d'autres gravières en cours d'utilisation. Une fois l'exploitation terminée, la réhabilitation des sites de gravières peut prendre des années. Dans certains cas, les terrains ne sont jamais complètement restaurés, laissant des cicatrices permanentes sur le paysage.
- **Les nuisances routières engendrées par le flux de camions**, créant un supplément de danger **sur la seule route desservant tous les villages de la vallée**.  
L'argument avancé de la possibilité de transport par le rail, nous paraît une douce utopie voire un subtil alibi !  
Par ailleurs, l'ensemble des élèves scolarisés sur Haut-Intyamon emprunteront le train en guise de transport scolaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il est prévu que les élèves de Lessoc rejoignent la gare à pied. Qu'en est-il de la sécurité des élèves et des citoyens avec des passages quotidiens de camions qui ont souvent du mal à respecter scrupuleusement les limitations de vitesse en vigueur ?

- **Des sites de plus dans une vallée où des gravières et carrières sont encore en activité dans un rayon restreint.** Pouvez-vous nous donner la garantie d'une clause du besoin et d'une condition d'assainissement d'un autre site de la vallée pour l'obtention d'un permis d'exploiter ? Ainsi que la garantie de destination régionale des matériaux d'extraction ? Apparemment, aucune traçabilité de la destination du gravier ne peut être garantie.  
**A noter que l'argument du grand nombre de zones à bâtir ouvertes dans le canton, avancé à maintes reprises pour convaincre du besoin d'extraire du gravier et d'en accepter les désagréments, est bien mal venu dans une commune où le PAL fraîchement révisé s'est vu gommer la quasi-totalité des zones à bâtir !**
- La zone de la gravière des Planbus se trouve sur **le sentier pédestre du Tour du lac**, qui est une boucle adaptée à tous et particulièrement appréciée. Ce sentier constitue pour énormément d'habitants de la vallée un but de courte évasion, de maintien de condition physique, d'entraînement sportif ou de balade familiale, etc. Il est aussi très apprécié des touristes, étant sur une voie historique qui passe par le pont couvert de Lessoc (sur la Sarine), datant de 1667 et le pont de pierre du Plan de la Trèche à Montbovon (sur l'Hongrin). Deux itinéraires nationaux de vélo (itinéraires schweizmobil.ch n°4 et n°9) passent également par les Planbus. Une gravière serait un véritable crève-coeur et priverait toute une tranche de population de leur « sortie bien-être ». Pour preuve la pétition « Une gravière-décharge de plus dans l'Intyamon, nécessité ou aberration ? » lancée en 2020 par la société d'intérêts villageois de Lessoc qui a recueilli plus de 2'500 signatures.
- La zone La Chenauda accueille également beaucoup de promeneurs, de familles avec des poussettes, des vélos étant donné que c'est un rare endroit de balade d'un petit dénivelé dans le village d'Albeuve.
- **A l'instar de la protection de la faune, nous trouvons indispensable que le facteur humain et l'impact sur la qualité de vie fasse partie de l'équation !**  
De plus, vous n'en êtes certainement pas conscient, mais la population locale a un profond respect et prend très grand soin de son patrimoine paysager.

Au regard des différentes remarques ci-dessus, je vous demande de réévaluer les divers critères d'évaluation :

- Proximité d'une zone de protection des eaux souterraines (Planbus – La Chenauda)
- Protection contre le bruit et protection de l'air (Planbus – La Chenauda)
- Raccordement ferroviaire et décarbonisation de la flotte (Planbus)
- Traversée d'une localité (Planbus)
- Proximité d'une desserte routière (Planbus)

Je pense également que les critères suivants devraient être intégrés à l'évaluation :

- Qualité de vie et facteurs humains
- Utilisation des matériaux dans un circuit cours et de proximité
- Impacts touristiques
- Impacts paysagés
- Aberration écologique

En conclusion, et pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous estimons qu'il est légitime de demander le retrait du site des sites Planbus et La Chenauda ou l'abandon de leurs classements prioritaires dans le nouveau PSEM.

Je vous remercie de l'attention et de la bonne suite que vous donnerez à cette lettre et vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Luca Beaud  
Rue de Plaisance 1  
1669 Albeuve



Service des constructions et  
de l'aménagement (SeCA)  
Rue des Chanoines 17  
1701 Fribourg

Albeuve, le 8 septembre 2024

### PSEM – projets de gravière La Chenauda à Albeuve – Les Planbus à Lessoc

Madame, Monsieur,

Suite à la mise en consultation et la soirée d'information du PSEM 2024, je tiens à vous faire part de mon **mécontentement** et de ma **désapprobation** concernant le maintien **du caractère prioritaire des sites gravières des Planbus à Lessoc et de la Chenauda à Albeuve** dans une révision qui se veut axée sur le souci de l'impact écologique à la mise en exploitation d'une gravière.

Remarques pour les deux sites :

- **Les poussières et les nuisances sonores transportées par le courant local « Ruchio »** pouvant engendrer des soucis sanitaires et du stress pour la population villageoise, pour les animaux de rente et pour les animaux sauvages.
- **La situation géographique du site de Planbus** dont l'accès est totalement à construire sur des terrains où des compensations écologiques ont été imposées lors du récent remaniement parcellaire (une aberrante contradiction), avec passage sur deux cours d'eau (Sarine et Torrent de Lessoc).
- Comment comprendre les notes 10 (Chenauda) et 20 (Planbus) pour le critère d'évaluation « proximité d'une zone de protection des eaux souterraines » alors que **les sites se trouvent sur une nappe phréatique** ? Les événements climatiques successifs de ces dernières années ont pourtant révélé **les futurs défis pour l'approvisionnement en eau potable** !
- Doit-on vraiment cautionner le bétonnage massif par **la destruction du cône de déjection de Lessoc, jusque-là préservé, qui lui vaut un caractère unique** ? Une atteinte au paysage par des chantiers qui dureraient à n'en pas douter plusieurs décennies semble absolument paradoxale en rapport avec le classement de la vallée de l'Intyamon à l'inventaire des paysages d'importance cantonale (PIC). Vallée de l'Intyamon déjà très impactée par d'autres gravières en cours d'utilisation. Une fois l'exploitation terminée, la réhabilitation des sites de gravières peut prendre des années. Dans certains cas, les terrains ne sont jamais complètement restaurés, laissant des cicatrices permanentes sur le paysage.
- **Les nuisances routières engendrées par le flux de camions**, créant un supplément de danger **sur la seule route desservant tous les villages de la vallée**.  
L'argument avancé de la possibilité de transport par le rail, nous paraît une douce utopie voire un subtil alibi !  
Par ailleurs, l'ensemble des élèves scolarisés sur Haut-Intyamon emprunteront le train en guise de transport scolaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il est prévu que les élèves de Lessoc rejoignent la gare à pied. Qu'en est-il de la sécurité des élèves et des citoyens avec des passages quotidiens de camions qui ont souvent du mal à respecter scrupuleusement les limitations de vitesse en vigueur ?

- **Des sites de plus dans une vallée où des gravières et carrières sont encore en activité dans un rayon restreint.** Pouvez-vous nous donner la garantie d'une clause du besoin et d'une condition d'assainissement d'un autre site de la vallée pour l'obtention d'un permis d'exploiter ? Ainsi que la garantie de destination régionale des matériaux d'extraction ? Apparemment, aucune traçabilité de la destination du gravier ne peut être garantie.  
**A noter que l'argument du grand nombre de zones à bâtir ouvertes dans le canton, avancé à maintes reprises pour convaincre du besoin d'extraire du gravier et d'en accepter les désagréments, est bien mal venu dans une commune où le PAL fraîchement révisé s'est vu gommer la quasi-totalité des zones à bâtir !**
- La zone de la gravière des Planbus se trouve sur le sentier pédestre du Tour du lac, qui est une boucle adaptée à tous et particulièrement appréciée. Ce sentier constitue pour énormément d'habitants de la vallée un but de courte évasion, de maintien de condition physique, d'entraînement sportif ou de balade familiale, etc. Il est aussi très apprécié des touristes, étant sur une voie historique qui passe par le pont couvert de Lessoc (sur la Sarine), datant de 1667 et le pont de pierre du Plan de la Trèche à Montbovon (sur l'Hongrin). Deux itinéraires nationaux de vélo (itinéraires schweizmobil.ch n°4 et n°9) passent également par les Planbus. Une gravière serait un véritable crève-cœur et priverait toute une tranche de population de leur « sortie bien-être ». Pour preuve la pétition « Une gravière-décharge de plus dans l'Intyamon, nécessité ou aberration ? » lancée en 2020 par la société d'intérêts villageois de Lessoc qui a recueilli plus de 2'500 signatures.
- La zone La Chenauda accueille également beaucoup de promeneurs, de familles avec des poussettes, des vélos étant donné que c'est un rare endroit de balade d'un petit dénivelé dans le village d'Albeuve.
- **A l'instar de la protection de la faune, nous trouvons indispensable que le facteur humain et l'impact sur la qualité de vie fasse partie de l'équation !**  
De plus, vous n'en êtes certainement pas conscient, mais la population locale a un profond respect et prend très grand soin de son patrimoine paysager.

Au regard des différentes remarques ci-dessus, je vous demande de réévaluer les divers critères d'évaluation :

- Proximité d'une zone de protection des eaux souterraines (Planbus – La Chenauda)
- Protection contre le bruit et protection de l'air (Planbus – La Chenauda)
- Raccordement ferroviaire et décarbonisation de la flotte (Planbus)
- Traversée d'une localité (Planbus)
- Proximité d'une desserte routière (Planbus)

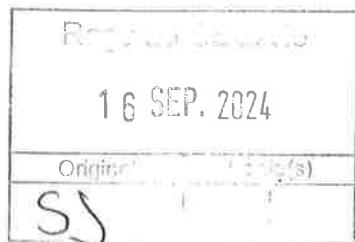
Je pense également que les critères suivants devraient être intégrés à l'évaluation :

- Qualité de vie et facteurs humains
- Utilisation des matériaux dans un circuit cours et de proximité
- Impacts touristiques
- Impacts paysagés
- Aberration écologique

En conclusion, et pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous estimons qu'il est légitime de demander le retrait du site des sites Planbus et La Chenauda ou l'abandon de leurs classements prioritaires dans le nouveau PSEM.

Je vous remercie de l'attention et de la bonne suite que vous donnerez à cette lettre et vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Julia Beaud  
Rue de Plaisance 1  
1669 Albeuve



Service des constructions et  
de l'aménagement (SeCA)  
Rue des Chanoines 17  
1701 Fribourg

Albeuve, le 8 septembre 2024

### PSEM – projets de gravière La Chenauda à Albeuve – Les Planbus à Lessoc

Madame, Monsieur,

Suite à la mise en consultation et la soirée d'information du PSEM 2024, je tiens à vous faire part de mon mécontentement et de ma désapprobation concernant le maintien du caractère prioritaire des sites gravières des Planbus à Lessoc et de la Chenauda à Albeuve dans une révision qui se veut axée sur le souci de l'impact écologique à la mise en exploitation d'une gravière.

Remarques pour les deux sites :

- **Les poussières et les nuisances sonores transportées par le courant local « Ruchio »** pouvant engendrer des soucis sanitaires et du stress pour la population villageoise, pour les animaux de rente et pour les animaux sauvages.
- **La situation géographique du site de Planbus** dont l'accès est totalement à construire sur des terrains où des compensations écologiques ont été imposées lors du récent remaniement parcellaire (une aberrante contradiction), avec passage sur deux cours d'eau (Sarine et Torrent de Lessoc).
- Comment comprendre les notes 10 (Chenauda) et 20 (Planbus) pour le critère d'évaluation « proximité d'une zone de protection des eaux souterraines » alors que **les sites se trouvent sur une nappe phréatique** ? Les événements climatiques successifs de ces dernières années ont pourtant révélé **les futurs défis pour l'approvisionnement en eau potable** !
- Doit-on vraiment cautionner le bétonnage massif par **la destruction du cône de déjection de Lessoc, jusque-là préservé, qui lui vaut un caractère unique** ? Une atteinte au paysage par des chantiers qui dureraient à n'en pas douter plusieurs décennies semble absolument paradoxale en rapport avec le classement de la vallée de l'Intyamon à l'inventaire des paysages d'importance cantonale (PIC). Vallée de l'Intyamon déjà très impactée par d'autres gravières en cours d'utilisation. Une fois l'exploitation terminée, la réhabilitation des sites de gravières peut prendre des années. Dans certains cas, les terrains ne sont jamais complètement restaurés, laissant des cicatrices permanentes sur le paysage.
- **Les nuisances routières engendrées par le flux de camions**, créant un supplément de danger sur la seule route desservant tous les villages de la vallée.  
L'argument avancé de la possibilité de transport par le rail, nous paraît une douce utopie voire un subtil alibi !  
Par ailleurs, l'ensemble des élèves scolarisés sur Haut-Intyamon emprunteront le train en guise de transport scolaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il est prévu que les élèves de Lessoc rejoignent la gare à pied. Qu'en est-il de la sécurité des élèves et des citoyens avec des passages quotidiens de camions qui ont souvent du mal à respecter scrupuleusement les limitations de vitesse en vigueur ?

- **Des sites de plus dans une vallée où des gravières et carrières sont encore en activité dans un rayon restreint.** Pouvez-vous nous donner la garantie d'une clause du besoin et d'une condition d'assainissement d'un autre site de la vallée pour l'obtention d'un permis d'exploiter ? Ainsi que la garantie de destination régionale des matériaux d'extraction ? Apparemment, aucune traçabilité de la destination du gravier ne peut être garantie.  
**A noter que l'argument du grand nombre de zones à bâtir ouvertes dans le canton, avancé à maintes reprises pour convaincre du besoin d'extraire du gravier et d'en accepter les désagréments, est bien mal venu dans une commune où le PAL fraîchement révisé s'est vu gommer la quasi-totalité des zones à bâtir !**
- La zone de la gravière des Planbus se trouve sur le sentier pédestre du Tour du lac, qui est une boucle adaptée à tous et particulièrement appréciée. Ce sentier constitue pour énormément d'habitants de la vallée un but de courte évasion, de maintien de condition physique, d'entraînement sportif ou de balade familiale, etc. Il est aussi très apprécié des touristes, étant sur une voie historique qui passe par le pont couvert de Lessoc (sur la Sarine), datant de 1667 et le pont de pierre du Plan de la Trèche à Montbovon (sur l'Hongrin). Deux itinéraires nationaux de vélo (itinéraires schweizmobil.ch n°4 et n°9) passent également par les Planbus. Une gravière serait un véritable crève-coeur et priverait toute une tranche de population de leur « sortie bien-être ». Pour preuve la pétition « Une gravière-décharge de plus dans l'Intyamon, nécessité ou aberration ? » lancée en 2020 par la société d'intérêts villageois de Lessoc qui a recueilli plus de 2'500 signatures.
- La zone La Chenauda accueille également beaucoup de promeneurs, de familles avec des poussettes, des vélos étant donné que c'est un rare endroit de balade d'un petit dénivelé dans le village d'Albeuve.
- **A l'instar de la protection de la faune, nous trouvons indispensable que le facteur humain et l'impact sur la qualité de vie fasse partie de l'équation !**  
De plus, vous n'en êtes certainement pas conscient, mais la population locale a un profond respect et prend très grand soin de son patrimoine paysager.

Au regard des différentes remarques ci-dessus, je vous demande de réévaluer les divers critères d'évaluation

- Proximité d'une zone de protection des eaux souterraines (Planbus – La Chenauda)
- Protection contre le bruit et protection de l'air (Planbus – La Chenauda)
- Raccordement ferroviaire et décarbonisation de la flotte (Planbus)
- Traversée d'une localité (Planbus)
- Proximité d'une desserte routière (Planbus)

Je pense également que les critères suivants devraient être intégrés à l'évaluation :

- Qualité de vie et facteurs humains
- Utilisation des matériaux dans un circuit cours et de proximité
- Impacts touristiques
- Impacts paysagés
- Aberration écologique

En conclusion, et pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous estimons qu'il est légitime de demander le retrait du site des sites Planbus et La Chenauda ou l'abandon de leurs classements prioritaires dans le nouveau PSEM.

Je vous remercie de l'attention et de la bonne suite que vous donnerez à cette lettre et vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

